

# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2022

---

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban tenue à huit clos le 10<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt deux (2022) à 19 heures 30 minutes par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, chacun s'étant identifié individuellement, les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire  
Madame Jade Veillette, conseillère  
Madame Marjolaine Morasse, conseillère  
Madame Guylaine Gauthier, conseillère  
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller  
Madame Ginette Bourré, conseillère  
Madame Sylvie Huot, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance par visioconférence Mme Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière.

### ORDRE DU JOUR

#### 1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux du 13 et du 27 janvier 2022
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de janvier 2022
- 1.5 Adoption du règlement # 2022-389 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 1.6 Démission de l'employé 13-0007
- 1.7 Avis de motion d'un règlement # 2022-390 sur la rémunération des élus
- 1.8 Dépôt et présentation du projet de règlement # 2022-390 sur la rémunération des élus
- 1.9 Évaluation des bâtiments municipaux
- 1.10 Mandat pour la production du journal l'Éveil
- 1.11 Mandat de consultation forfaitaire aux procureurs de la Municipalité

#### 2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de janvier 2022
- 2.2 Adoption du règlement #2022-387 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2022
- 2.3 Dépôt du rôle de perception

2.4 Adoption du règlement #2022-388 créant une réserve financière pour les élections municipales

2.5 Période de questions

### **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

3.1 Dépôt du rapport annuel et suivi du schéma de couverture de risques en incendie

3.2 Sisem 3.0 Embauche d'un chef de division

### **4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

4.1 Achat d'une plateforme hydraulique

4.2 Mandat à Akifer pour l'achat et l'installation d'enregistreurs et entente de services

### **5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

5.1 Arpentage terrain salle des Loisirs

### **6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

6.1 Appui à la demande d'aide financière au FRR-Volet 2 de l'Association du Lac des Pins

### **7 AUTRES SUJETS**

7.1 Varia

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions

7.4 Levée de l'assemblée

## **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2022-02-18** Monsieur Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 10 février 2022 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE**

### **1.3 Adoption des procès-verbaux du 13 et du 27 janvier 2022**

**2022-02-19** **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier a été remis aux élus avant la présente séance et que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du 27 janvier à 19h30 de même que celui de la séance extraordinaire du 27 janvier à 20h00 ont été remis aux élus avant la présente séance et que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçu et lu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal du 13 janvier soit adopté tel que rédigé;

Et que les procès-verbaux de la séance extraordinaire sur le budget du 27 janvier à 19h30 de même que celui de la séance extraordinaire du 27 janvier à 20h00 soient adoptés tel que rédigés.

**ADOPTÉE**

#### **1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de janvier 2022**

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de janvier 2022.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les membres du conseil en ont pris connaissance.

#### **1.5 Adoption du règlement # 2022-389 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

**2022-02-20** Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement #2022-389 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**ADOPTÉE**

#### **1.6 Démission de l'employé 13-0007**

**2022-02-21** Tenant compte que l'employé #13-0007 a remis sa démission en date du 21 décembre 2021,

Il est proposé par Mme Sylvie Huot

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'entériner la démission de l'employé #13-0007 en date du 21 décembre 2021.

Adoptée

**1.7 Avis de motion d'un règlement # 2022-390 sur la rémunération des élus**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller monsieur Donald Dryburgh qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2022-390 sur la rémunération des élus sera adopté.

**1.8 Dépôt et présentation du projet de règlement # 2022-390 sur la rémunération des élus**

**1.9 Évaluation des bâtiments municipaux**

**2022-02-22** Tenant compte qu'il y a lieu de procéder à l'évaluation des bâtiments municipaux et de leur contenu;

Tenant compte que cet exercice permettra d'actualiser la valeur des bâtiments, afin de s'assurer d'une couverture d'assurance adéquate, et de leur contenu afin de retrouver la valeur à neuf des biens en cas de sinistre;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter l'offre de services de SPE valeur assurable afin de procéder à l'évaluation des bâtiments et équipements (procédés et contenus). Ces évaluations seront réalisées au coût de 9260\$, taxes en sus, pour les bâtiments et de 6800\$, taxes en sus, pour les équipements;

Et d'autoriser Mme Pascale Bonin, directrice générale, à signer l'offre de services datée du 23 novembre 2021.

Il est à noter que le mandat devra être réalisé entre le 1er mai et le 30 novembre 2022.

ADOPTÉE

**1.10 Mandat pour la production du journal l'Éveil**

**2022-02-23** Tenant compte qu'afin d'alléger la tâche des employés municipaux, il y a lieu de mandater une ressource externe pour la production du Journal L'Éveil;

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater M. Alain Brouillette pour la production du Journal l'Éveil. M. Brouillette recevra une compensation de 25\$/heure.

Adoptée

**1.11 Mandat de consultation forfaitaire aux procureurs de la Municipalité**

**2022-02-24** Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer un mandat de consultation forfaitaire à Morency Avocats pour l'année 2022 au montant de 1000\$ plus taxes et déboursés.

ADOPTÉE

## **2 TRÉSORERIE**

### **2.1 Autorisation des dépenses du mois de janvier 2022**

**2022-02-25** Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à la majorité des membres présents, Mme Jade Veillette s'abstenant,

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de janvier 2022. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 413 798.78 \$.

**ADOPTÉE**

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 janvier 2022.*

---

*Pascale Bonin*

*Directrice générale et greffière-trésorière*

### **2.2 Adoption du règlement #2022-387 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2022**

**2022-02-26** Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement #2022-387 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2022.

**ADOPTÉE**

### **2.3 Dépôt du rôle de perception**

### **2.4 Adoption du règlement #2022-388 créant une réserve financière pour les élections municipales**

**2022-02-27** Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par Mme Sylvie Huot

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement #2022-388 créant une réserve financière pour les élections municipales.

**ADOPTÉE**

## **2.5 Période de questions**

# **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **3.1 Dépôt du rapport annuel et suivi du schéma de couverture de risques en incendie**

**2022-02-28** **CONSIDÉRANT** le schéma de couverture de risques en incendie en vigueur sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur incendie a complété le rapport annuel de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en incendie qui fait état du suivi de ce schéma;

**EN CONSÉQUENCE;** il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil accepte le rapport de suivi du schéma de couverture de risques en incendie en vigueur sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban. Le rapport 2021 sera transmis à la MRC de Mékinac qui le transmettra au ministère de la sécurité publique.

**ADOPTÉE**

## **3.2 Sisem 3.0 Embauche d'un chef de division**

**2022-02-29** **CONSIDÉRANT** le budget prévisionnel 2022 du SISEM adopté le 20 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale existante du SISEM qui prévoit l'embauche du chef de division à raison de 35 heures par semaine en 2022;

**CONSIDÉRANT** la volonté d'être accompagné par une firme RH indépendante;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

- **QUE** le conseil municipal autorise l'ouverture du poste de Chef de division pour le service incendie;
- **QUE** le conseil municipal mandate le Carrefour Jeunesse Emploi Mékinac afin d'accompagner le comité de sélection formé au SISEM et d'effectuer la procédure complète en lien avec cette ouverture de poste.

**ADOPTÉE**

# **4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

## **4.1 Achat d'une plateforme hydraulique**

**2022-02-30** Tenant compte des risques de blessure lors de la manipulation de lourdes charges;

Il est proposé par Mme Sylvie Huot

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'achat et à l'installation d'une plate-forme hydraulique sur un des véhicules des travaux publics chez Docteur du Pare-brise Shawinigan au coût, incluant l'installation et les frais de transport, de 5750\$, taxes en sus, tel que sur leur soumission en date du 19 novembre 2021.

Adoptée

#### **4.2 Mandat à Akifer pour l'achat et l'installation d'enregistreurs et entente de services**

**2022-02-31** Tenant compte qu'il y a lieu de mesurer les variations du niveau de pompage des puits et de la nappe souterraine dans le secteur des Anges avec des enregistreurs afin de nous assurer que les puits demeurent efficaces et que la nappe d'eau n'est pas surexploitée;

Il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'achat, au coût de 3175\$ taxes en sus, et à l'installation, au coût de 930\$ taxes en sus, d'enregistreurs de niveau d'eau (3 loggers et 1 barologger) chez AKIFER;

Et d'autoriser la signature par Mme Pascale Bonin, directrice générale, d'une entente de service de gestion d'aquifère au coût annuel de 3000\$ taxes en sus avec AKIFER, représentée par M. Yves Garneau.

ADOPTÉE

### **5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **5.1 Arpentage terrain salle des Loisirs**

**2022-02-32** **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire acquérir le terrain sis sous le bâtiment de la salle des Loisirs dans le secteur des Mines;

Il est proposé par Mme Jade Veillette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban mandate M. Frédéric Matte, arpenteur-geomètre, pour procéder au projet de lotissement et au dépôt du cadastre pour un montant de 1300\$, taxes et frais en sus.

ADOPTÉE

### **6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **6.1 Appui à la demande d'aide financière au FRR-Volet 2 de l'Association du Lac des Pins**

**2022-02-33** Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban appuie la demande d'aide financière au FRR-Volet 2 de l'Association du Lac des Pins

pour le projet " Sentier de glace et piste de ski de fond " et autorise le versement d'un montant maximal de 1 000 \$

à même les sommes réservées pour l'enveloppe locale de Notre-Dame-de-Montauban.

ADOPTÉE

**7 AUTRES SUJETS**

**7.1 Varia**

**7.2 Point d'information du Maire**

**7.3 Période de questions**

**7.4 Levée de l'assemblée**

**2022-02-34** Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés,  
il est proposé par Mme Marjolaine Morasse  
Et résolu à l'unanimité des membres présents  
Que la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Monsieur Marcel Picard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Madame Pascale Bonin  
Directrice générale et greffière-trésorière

*" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 11 février 2022.*